DEFRAIEMENTS 2023-2024

Cette annexe s'adresse à tout bénévole œuvrant pour le Comité Poitou Charentes, que ce soit en tant qu'arbitre, ramasseur, teneur de tableau, etc., mais aussi pour tout représentant du Comité (membre du bureau ou personne mandatée par le bureau)

	Indemnisations Bénévoles	Observations
Conducteur	0.25 €/km AR Départ du domicile jusqu'au centre le plus proche sauf sur demande du comité	Privilégier le co-voiturage Distance « via Michelin » la plus courte
1/2 journée	Défraiement casse-croute 10 €	<u>Minimum :</u> 15 joueurs en 3mn 10 joueurs en 2mn 5 joueurs en 1mn
Journée	Défraiement repas 15 €	
2 jours consécutifs	Défraiement repas 15 € Défraiement hébergement 60 € et repas du soir 15€* * (sur présentation de justificatifs)	
Les clubs organisant les épreuves fédérales ne seront pas indemnisés par le comité		
CA des présidents à Paris	Moitié des frais de transport	L'autre moitié est payée par la FFSc
CA des délégués scolaires	Moitié des frais de transport	L'autre moitié est payée par la FFSc
Réunion des nouveaux Présidents	Moitié des frais de transport	L'autre moitié est payée par la FFSc
Finale concours scolaire	Billet de train des lauréats et du délégué scolaire	
Membre du bureau et mandataires	0.25 €/km AR - Départ du domicile	

Il serait souhaitable que les clubs indemnisent les frais de leur président (ou représentant) pour les réunions du CA et AG

Les indemnisations ci-dessus seront versées aux clubs sur présentation de la feuille d'arbitrage remplie par le responsable du centre. Le club reversera aux intéressés la part leur revenant. S'il n'y a qu'un seul bénéficiaire par club, le comité lui adressera directement le règlement.